

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 22 DÉCEMBRE 2017**

Le vingt deux décembre deux mil dix sept, à vingt heures, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FOUGLÉ, Maire.

**Présents** : M. FOUGLÉ Alain, M. HONORÉ Jean-Yves, M. ORY Jean, Mme COUILLET Floriane, Mme BOYER Pia, Mme LE BOHEC Inès, M. BRÉAL Loïc, M. FAUTREZ Rodrigue, M. PORCHER Henri, M. BODINAUD Stéphane, Mme PATRAT Annick, M. BURGOT Michel, Mme LEGRY Christelle,

**Secrétaire de séance** : M. Loïc BRÉAL

Monsieur le Maire déclare la séance du Conseil municipal ouverte à 20h00.

----

**Approbation du compte rendu de Conseil municipal.**

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion du 24 novembre 2017.

**I – INSEE RECENSEMENT DE LA POPULATION 2018**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que le recensement de notre commune se fera du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Pour ce faire, la commune percevra une dotation forfaitaire de 1821 €uros, cette dernière étant calculée sur le dernier recensement, elle sera insuffisante pour rémunérer les agents recenseurs, il faudra donc prévoir au BP 2018 un supplément au chapitre 12.

A ce jour, les agents recenseurs sont recrutés.

Populations légales au 1<sup>er</sup> janvier 2015 en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018

Population municipale	941
Population comptée à part	13
Population totale	954

**II – TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL  
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL - DEMANDE SUBVENTION DETR**

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil municipal d'une demande de subvention à la Préfecture au titre de la DETR, dans le cadre du projet d'aménagement de la rue des écoles et de la rue de Montreuil. Cette subvention doit être sollicitée au plus tard le 29 décembre 2017 (date butoir pour la remise de dossier).

Suite aux discussions concernant le projet, une étude supplémentaire sur la structure chaussée et réseaux génère des coûts supplémentaires et porte le montant estimatif à 255 000,00 €.

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

Le montant estimatif est de 255 000,00 €.

Montant en Euros hors taxe

<b>DÉPENSES</b>	Montant HT	<b>RECETTES</b>	Montant
Avant projet	238 550,00 €	DETR 40 %	102 000,00 €
Plan topographique	1 552,00 €	Financement bande de roulement (Département)	25 500,00 €
Mission Maîtrise d'œuvre	9 700,00 €	Amende police	8 000,00 €
Étude Structure chaussée et réseaux	2929,69 €	AUTOFINANCEMENT	119 500,00 €
Mission SPS -contrôle	2268,31 €		
<b>TOTAL H.T.</b>	<b>255 000,00 €</b>	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>255 000,00 €</b>

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal valide le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus, s'engage à solliciter la demande de subvention au titre de la DETR « Dotation d'équipement des Territoires ruraux » et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

### III – AMENDE DE POLICE (DOTATION 2017 - PROGRAMME 2018) : PROJET RUE DES ÉCOLES ET RUE DE MONTREUIL

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Maire adjoint fait part aux membres du Conseil municipal que la répartition du produit des amendes de police est régie par les articles R 2234 – 10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La répartition du produit des amendes de police est faite par le Conseil Départemental qui arrête la liste des bénéficiaires et le montant des attributions à verser... (article R 2334 - 11).

Monsieur Jean-Yves HONORÉ, 1<sup>er</sup> Maire adjoint propose aux membres du Conseil municipal une demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière.

Les projets d'aménagements sont les suivants :

- Plateaux ralentisseurs et mise en place de zone 30,
- aménagements piétonniers protégés le long de la voie de circulation, trottoirs, barrières, potelets,
- signalisation passages piétons et mise en place de radars pédagogiques aux entrées d'agglomération,
- mise en conformité des cheminements PMR (personne à mobilité réduite).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande de subvention au titre de la répartition des amendes de police pour les opérations répondant à une préoccupation de sécurité routière citée ci-dessus qui sera accompagnée des devis hors taxe, celle-ci devant être sollicitée avant le 31 janvier 2018.

### IV – RÉFLEXION SUR L'AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DES FÊTES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal qu'une étude de faisabilité sur la réhabilitation / aménagement de la salle des fêtes a été effectuée en 2016 par le cabinet GBK basé à Combourg.

Deux variantes seraient possibles dont la première porterait sur la réhabilitation et extension et la deuxième sur la démolition actuelle avec création d'une nouvelle salle au même emplacement.

Après discussion et concertation, une réunion des associations communales est fixée le mardi 24 janvier à 20H30 à la mairie afin de recueillir les besoins et avis de celles-ci..

### XI – QUESTIONS DIVERSES

#### - ALSH Sens de Bretagne :

Les conventions sont à revoir avec la commune de Sens de Bretagne

- **MCE** : convention restauration Avenant n° 3 pour l'année 2018  
devis de 1915,00 € TTC accordé et approuvé par l'assemblée délibérante.

- **Dégradations sur la terrasse du restaurant scolaire** : suite aux dégradations sur le toit terrasse du restaurant scolaire, une plainte a été déposée en gendarmerie ainsi qu'un dossier de prise en charge auprès de l'assureur GROUPAMA. Un devis de réparation a été sollicité auprès de la société CVP concernant la réfection partielle des réseaux de ventilation pour un montant de 3 241,12 € HT et **3 889,34 € TTC**. Ces dégradations s'ajoutent aux nombreuses autres que la commune a subi au premier semestre 2017.

- **PLUi** : Changement de destination des bâtiments. Suite à la réunion de la commission urbanisme du 16 novembre 2017, des précisions sont apportées concernant le Maffay.

**ZAC** : Une réflexion est engagée sur le Nom des rues de la ZAC du Grand Clos. A ce jour, aucune proposition ne fait l'unanimité. Le sujet sera proposé à un prochain conseil municipal.

- **Qualité de l'air** : Établissement d'accueil collectif d'enfant de moins de 6 ans.

Obligation au 1/1/2018 de réaliser une surveillance de la qualité de l'air auto-diagnostic

D'une part :

Évaluation obligatoire des moyens d'aération de l'établissement tous les 7 ans

SOIT, au choix :

La mise en œuvre d'un plan d'actions de prévention de la qualité de l'air, réalisé à partir d'un bilan des pratiques observées dans l'établissement

ou :

La mise en œuvre d'une campagne de mesures de la qualité de l'air effectuée par un organisme accrédité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 55 minutes.

#### **Conseil municipal**

Prochaines réunions le 26 janvier 2018, 23 février 2018, 30 mars à 20h00.